

Réunion régionale ministérielle sur l'apatridie en Afrique de l'Ouest

Allocution de Mme Liz Kpam Ahua, Représentante régionale du HCR pour l'Afrique de l'Ouest / Coordinatrice régionale pour la situation des réfugiés Personnes déplacées internes en lien avec la crise au Nord-est du Nigéria

Banjul, République de la Gambie, dimanche 7 mai 2017

Madame le Commissaire chargé des questions liées aux droits humains de la CEDEAO,

Experts techniques,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais commencer par exprimer mes remerciements les plus sincères au Gouvernement et au peuple gambiens pour leur accueil si chaleureux et leur hospitalité dans cette belle ville qu'est Banjul. Je tiens aussi à remercier la CEDEAO pour un partenariat et une coopération exemplaires, pour son engagement et son soutien dans l'organisation de cette importante réunion ainsi que pour leur confiance en notre collaboration.

Je souhaite également adresser mes remerciements aux collègues ici présents et aux experts techniques qui nous viennent de tous les pays de l'espace CEDEAO et à qui je souhaite la bienvenue. Comme l'a exprimé de façon fort éloquente le Dr. Fatimata Dia Sow, commissaire de la CEDEAO pour les affaires sociales et l'égalité des genres, la lutte pour éradiquer l'apatridie requiert une coopération jamais vue jusqu'ici. Il est impératif que tous les acteurs déploient des efforts concertés pour pouvoir relever ce défi de taille.

En 2013, la communauté des droits de l'homme s'est réunie à Banjul et a adopté l'appel de Banjul, exhortant la CEDEAO, les États membres et le HCR à agir et à adopter des mesures pour mettre fin à l'apatridie. Nous avons entendu leur appel et, en 2017, ici à Banjul, nous revenons au point de départ. Leur appel a conduit, il y a deux ans, à l'adoption de la déclaration historique d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie en Afrique de l'Ouest. Les quinze États membres de la CEDEAO se sont engagés, entre autres, à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024.

D'importants progrès ont été réalisés depuis la rencontre d'Abidjan. Une pléthore d'exemples d'avancées significatives peuvent d'ailleurs être citées dans ce sens. En effet, trois États ont récemment adhéré aux conventions internationales sur l'apatridie. 12 États ont élaboré des plans d'action nationaux visant à mettre fin à

l'apatridie, parmi lesquels trois ont été officiellement adoptés, dont un au niveau présidentiel. Sept pays ont entamé un processus de réformes de leur législation nationale. C'est donc sans hésitation que je dirai que cette région est en train de donner le bon exemple non seulement au continent, mais aussi, au reste du monde.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour travailler ensemble sur la prochaine étape critique de ce combat - l'examen et l'adoption du Plan d'action régional pour éradiquer l'apatridie en Afrique de l'Ouest. Le Plan d'action régional traduit en actions réalisables les engagements souscrits à Abidjan, en élaborant des mesures concrètes et en établissant des délais pour atteindre les objectifs fixés.

En tant qu'organisme des Nations Unies mandaté par son Assemblée Générale pour prévenir, réduire l'apatridie et protéger les droits des apatrides dans le monde, nous demeurons plus que jamais déterminés à soutenir les États de l'Afrique de l'Ouest et la région dans la lutte contre l'apatridie. Je suis ravi de voir dans cette salle des collègues du HCR qui interviennent dans presque tous les pays de la CEDEAO. Nous continuerons à vous appuyer en vous apportant l'expertise nécessaire et en vous accompagnant dans vos efforts avec l'objectif de mettre fin à l'apatridie dans la région d'ici 2024.

Mesdames et Messieurs,

Votre présence ici aujourd'hui témoigne de l'importance primordiale que revêtent les questions liées à l'apatridie dans la région. Les statistiques montrent que plus d'un million de personnes en Afrique de l'Ouest sont apatrides et que 60 millions¹ de personnes ne disposent pas de documents prouvant leur identité ou leur nationalité. L'apatridie entraîne des coûts et conséquences incommensurables sur les droits de l'homme, la sécurité et le développement social et économique. Elle constitue la cause de la marginalisation des communautés et leur exclusion de la société en général. Le manque de documents d'identité empêche de jouir des droits les plus fondamentaux: un enfant ne peut être inscrit à l'école, un homme ou une femme peut se voir empêché de travailler de façon légale ou d'ouvrir un compte bancaire.

¹ Le HCR estime qu'au moins 60 millions de personnes dans la région de la CEDEAO (20% de la population totale) ne détiennent aucun document prouvant leur identité ou leur nationalité. La non-possession de preuve de nationalité ne veut pas dire que l'on est apatride, mais l'absence de documents d'identité, tel que le certificat de naissance, augmente le risque d'apatridie. Ce chiffre est une extrapolation des données disponibles venant de certains pays de la région et des estimations de la Banque mondiale. <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/54392>.] La Banque mondiale estime qu'environ 1,5 milliard de personnes à travers le monde sont incapables de prouver leur identité, ce qui représente une personne sur cinq, dont la majorité vit en Afrique et en Asie et un tiers d'entre eux sont des enfants. [Voir <http://www.worldbank.org/fr/programs/id4d#1>.

On ne soulignera jamais assez le lien déterminant entre les problèmes d'apatridie, la paix et la sécurité dans la région. L'apatridie peut engendrer l'instabilité et être la principale cause de déplacements. Les déplacements - qu'ils soient entraînés par des conflits ou des catastrophes naturelles - peuvent également accroître le risque d'apatridie, qui devient à son tour un obstacle à l'atteinte de solutions durables pour les personnes déplacées, freinant ainsi leur retour ou leur réinstallation, de même que la possibilité de reconstruire leur vie dans la dignité.

La crise dans la région du bassin du lac Tchad en est un parfait exemple, avec plus de 2,4 millions de personnes déplacées par le conflit, dont 1,8 million à l'intérieur du Nigeria et plus de 200.000 réfugiés nigériens déplacés dans les pays voisins. Les documents d'identité et les problèmes liés à la nationalité constituent une préoccupation majeure. Les taux d'enregistrement des faits d'état civil, y compris l'enregistrement des naissances, étaient déjà très faibles dans la région avant la crise, et la plupart des personnes déplacées ne détiennent aucun document d'identification. Dans la région de Diffa au Niger par exemple, 82% des personnes déplacées n'ont aucun document d'identification en leur possession. Ceci a engendré de nombreux défis, notamment dans la distinction entre les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les communautés hôtes, réduisant ainsi l'accès à la protection et à la pleine jouissance de leurs droits pour les personnes en situation de déplacement forcé. À long terme, cela pourrait nuire à la possibilité de mettre en place des solutions durables pour les personnes déplacées.

Je tiens à féliciter encore une fois les pays de la CEDEAO touchés par la crise – en particulier le Nigeria et le Niger - pour leur engagement envers la Déclaration d'Abuja de juin 2016 sur la protection dans le bassin du lac Tchad, qui corrobore les engagements pris dans le cadre de la Déclaration d'Abidjan visant à réduire le risque d'apatridie parmi les populations déplacées. Des efforts louables sont en train d'être déployés pour traiter le problème des documents d'identité et de nationalité dans les zones touchées. Le Niger a récemment lancé, avec le soutien du HCR, un nouveau projet ambitieux [Recensement Administratif à Vocation Humanitaire (RAVH)] qui vise à instaurer une base de données biométriques pour l'ensemble de la population de la région de Diffa.

Des défis similaires se sont également posés dans le contexte de la crise au Mali, et nous voyons leurs effets à long terme reflétés dans les difficultés rencontrées aujourd'hui pour trouver des solutions à certaines des situations de déplacements prolongés dans la région. Ces exemples rappellent non seulement l'importance cruciale des mesures visant à prévenir et à réduire l'apatridie dans le contexte des conflits et des déplacements, mais aussi la nécessité de s'attaquer au problème de

l'apatridie en temps de paix pour renforcer la sécurité et la stabilité. Nous devons agir maintenant.

Mesdames et Messieurs,

Ici à Banjul, nous avons l'occasion de poser le prochain jalon dans la lutte contre l'apatridie en Afrique de l'Ouest. Durant les deux jours à venir, nous examinerons en détail le projet de Plan d'Action Régional, qui sera ensuite soumis pour adoption lors de la réunion ministérielle qui se tiendra le 09 mai 2017. Votre expertise et vos connaissances seront indispensables pour faire de cette prochaine étape décisive un succès.

Le HCR reste déterminé à soutenir les efforts de l'Union africaine, de la CEDEAO et des États membres. Ensemble, nous devons faire l'impossible pour atteindre l'objectif fixé à Abidjan d'éradiquer l'apatridie dans la région. Le Plan d'action régional représente une étape clé non seulement pour lutter contre l'apatridie, mais aussi pour une plus grande intégration des ressortissants de la CEDEAO. Nous avons l'opportunité de transformer la vie de millions de personnes apatrides ou qui risquent l'apatridie dans la région afin que, d'ici 2024, toute personne vivant dans l'espace de la CEDEAO puisse dire «Je suis citoyen de...».

Je vous souhaite des délibérations fructueuses, et vous remercie de votre attention.

Liz Kpam Ahua
Représentante régionale du
HCR pour l'Afrique de
l'Ouest/Coordonnatrice
régionale des réfugiés pour
la situation des réfugiés au
Nigéria